

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : la déclaration d'utilité publique
des opérations de prélèvement et
d'exploitation des eaux issues des forages
CBF1 et CBF2 situés au lieu-dit « Cœur
Boulé » dans la commune de Saint
Joseph en vue d'en autoriser le traite-
ment à des fins de consommation humaines
de l'instauration de protection
desdits forages (périmètres de protection
immédiate - rapprochée - éloignée)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique : des opérations de prélèvement et d'exploitation des rochers de forages CBF1 et CBF2 à Coeur Boulaki St Joseph
à l'installation de permis de protection des forages

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 1303-2021-0830-00005 en date du 30 Aout 2021 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : la MARTINIQUE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M^r Christian TROUDART qualité Cadre de Préfecture Retraité

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 05-10-2021 au 05-11-2021

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : MAIRIE de SAINT JOSEPH

Autres lieux de consultation du dossier : FORT ST DENIS - FORT DE FRANCE - SCHOELECHER

Registre d'enquête :

comportant 36 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : DEAL MARTINIQUE et aux Mairies de ST JOSEPH - FORT ST DENIS - FORT DE FRANCE - SCHOELECHER
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les MARDI 05-12-19-26/10-21 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les VENDREDI 05-11-21 de 14h à 16h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 05.10.21 de 9^h heures 00 à 12^h heures 00

Observations de M⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

CA

Le 16 décembre 2021 à 15 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), TROUBART Christian déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 13 jours consécutifs,
du 05 octobre 2021 au 16 NOVEMBRE 2021
de 9 heures 00 à 15 heures 00 et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

étant précisé que le greffe de l'enquête
est situé à SAINT JOSEPH

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

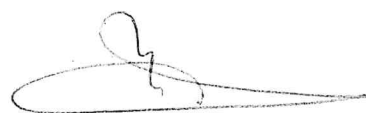
3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 28 DECEMBRE 2021

à M LA DEAL

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**